



Alvaro Ruiz-Navajas

Pierre Schang

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT I

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 AVRIL 2026

Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du Compartiment est double : - chercher à offrir aux investisseurs, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance liée à un portefeuille composé d'actions d'entreprises européennes de toutes tailles de capitalisation et dont une part importante de l'activité relève directement de la thématique environnementale : et - poursuivre un objectif d'investissement durable, visant à soutenir le développement d'une économie bas-carbone en Europe en combinant plusieurs approches ESG décrites ci-dessous et dans l'Annexe SFDR relative au Compartiment.

Actif net global 882,40 M€
VL part I 2 204,10 €

Caractéristiques de la SICAV

Composition de l'indicateur de référence*

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis	100%
---	------

* Depuis le 22 juin 2016

Caractéristiques

Date de création de l'OPC	11/05/2009
Date de 1ère VL de la Part	12/12/2016
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions internationales
Classification SFDR	Article 9
Société de gestion	LBP AM
Gestionnaire financier par délégation	La Financière de L'Echiquier
Dépôtair	CACEIS BANK
Éligible au PEA	Oui

Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part I	FR0013183464
Ticker Bloomberg part I	LBPENV FP
Lieu de publication de la VL	www.lbpam.com
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	1 000 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,84% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	Néant
Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant

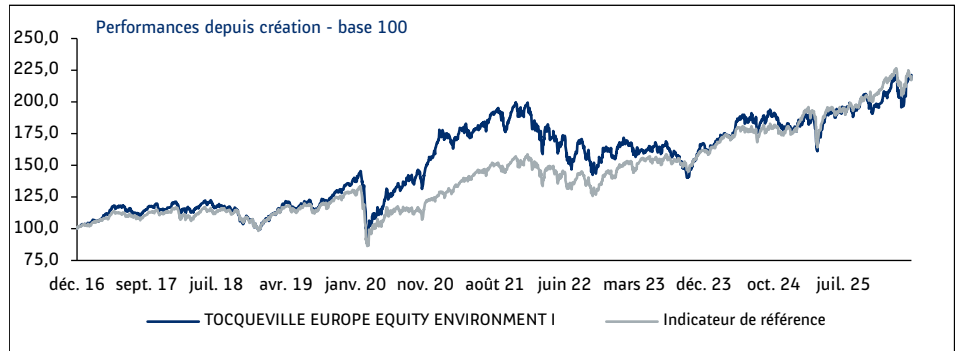
NOTATION MORNINGSTAR™ Sector Equity Ecology	NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™	NOTATION QUANTALYS™ Actions Sectorielles Environnement
---	---	--



PROFIL DE RISQUE



Performances arrêtées au 30 avril 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	10,35%	10,60%	22,51%	37,12%	24,43%	121,26%
Indicateur de référence	4,32%	5,38%	18,95%	41,77%	58,88%	120,27%
Ecart de performance	6,03%	5,22%	3,56%	-4,65%	-34,45%	0,99%

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	12,39%	6,75%	7,90%	-21,56%	17,99%
Indicateur de référence	19,80%	8,79%	15,80%	-10,64%	24,91%
Ecart de performance	-7,41%	-2,04%	-7,90%	-10,92%	-6,92%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	Depuis création
OPC	11,06%	4,47%	8,83%
Indicateur de référence	12,30%	9,70%	8,78%
Ecart de performance	-1,24%	-5,23%	0,05%

Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	Depuis création
Volatilité de l'OPC	18,07%	15,46%	15,12%	17,39%	17,47%
Volatilité de l'indicateur de réf.	14,15%	12,02%	12,48%	14,12%	15,33%
Tracking error	7,71%	7,11%	7,11%	7,34%	6,92%
Ratio de Sharpe	1,08	1,33	0,53	0,15	0,46
Ratio d'information	0,54	0,50	-0,17	-0,71	0,01
Bêta	-	1,15	1,07	1,12	1,05

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale depuis création	-35,71%	19/02/2020	18/03/2020	207 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

Commentaire de gestion

En avril, le Stoxx Europe 600 NR a progressé de +5,4% portant sa performance depuis le début de l'année à +4,3%. L'accord des belligérants de la 3ème guerre du Golfe pour un cessez-le-feu annoncé le 8 avril a été le principal moteur de cette progression mensuelle. Les valeurs technologiques (+14%), industrielles (+9%) et financières (+8%) ont porté ce mouvement contrairement aux dossiers des secteurs de l'Energie (-3%) et de la Santé (-1%). Tocqueville Europe Equity Environment a surperformé son indice de référence grâce notamment à STM (+61%), Nexans (+38%), Prysmian (+30%) ou Infineon (+50%). Ce conflit au Moyen-Orient permet aux Européens de prendre conscience d'une dépendance énergétique problématique et d'une urgence à accélérer l'électrification et l'efficacité énergétique de l'Union (ce thème représente 83% du portefeuille). 2026, à l'instar de 2025, est une année marquée par un besoin croissant de souveraineté pour l'opinion française qu'elle soit militaire, numérique, énergétique ou sanitaire.

Sur le mois, nous avons renforcé Rockwool, Orsted, Siemens et Atlas Copco. A l'inverse, nous avons réduit Alstom, Prysmian, Getlink et Schneider Electric.

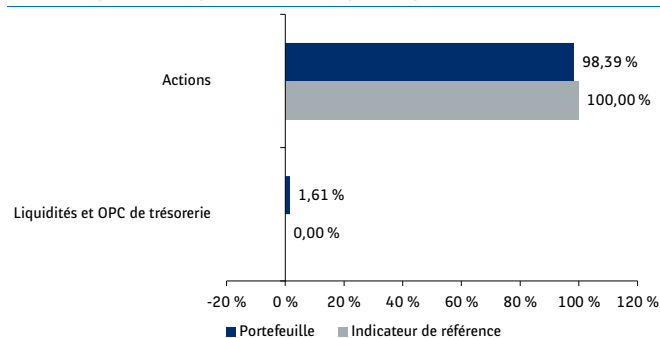
TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT I

30 avril 2026

Stoxx Europe 600 dividendes nets réinvestis

Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	44
Exposition globale	98,39%
Risque spécifique (1 an)	6,87%
Risque systématique (1 an)	13,85%
Poids des 10 premiers titres	36,09%
Poids des 20 premiers titres	61,36%

10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	5,20%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	4,72%
NEXANS SA	Industrie	France	3,75%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	France	3,66%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	Immobilier	Espagne	3,29%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	3,18%
ORSTED AS	Services aux Collectivités	Danemark	3,08%
ELIA GROUP SA/NV	Services aux Collectivités	Belgique	3,08%
EDP RENOVAVEIS SA	Services aux Collectivités	Portugal	3,07%
HALMA PLC	Technologies de l'Information	Royaume-Uni	3,06%

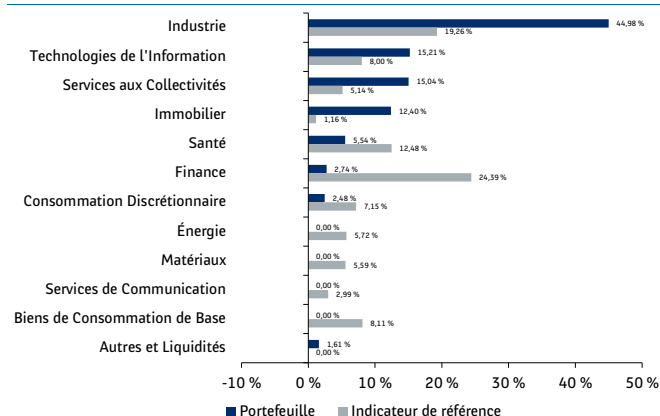
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
NEXANS SA	3,75%	0,05%	3,71%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,66%	0,09%	3,58%
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SA	3,29%	0,04%	3,25%
SIEMENS AG	4,72%	1,50%	3,22%
EDP RENOVAVEIS SA	3,07%	0,03%	3,04%

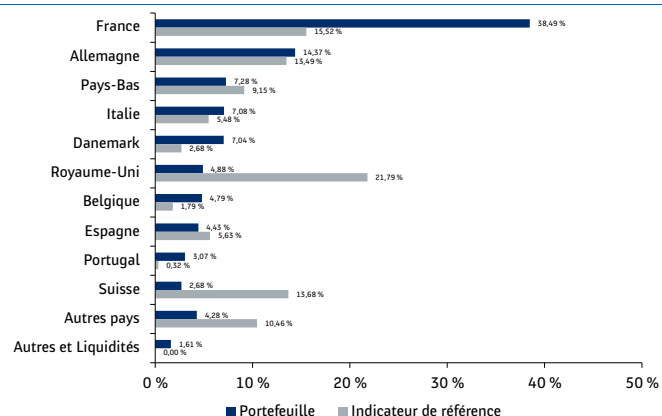
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
HSBC HOLDINGS PLC	-	2,12%	-2,12%
ROCHE HOLDING AG	-	1,92%	-1,92%
NOVARTIS AG	-	1,90%	-1,90%
NESTLE SA	-	1,75%	-1,75%
SHELL PLC	-	1,72%	-1,72%

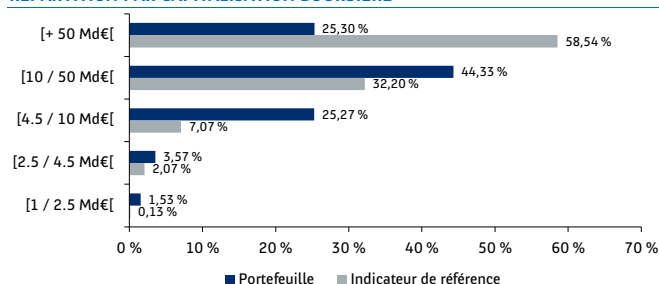
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



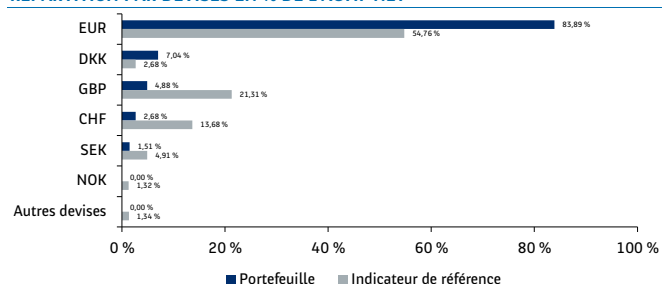
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBP AM

36, Quai Henri IV - 75004 Paris

www.lbpam.com
Agrément AMF n°GP20000031



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Sélectivité ¹
Taux de Sélectivité ²	20%
Score GREaT le plus faible du portefeuille ³	6,11
Score GREaT pivot ⁴	5,55

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'sélectivité' est l'exclusion de l'univers de comparaison d'un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de sélectivité - présents sur les listes d'exclusions applicables au portefeuille et/ou les moins bien notés.

² Le taux de sélectivité est le pourcentage de l'univers de comparaison exclu pour des motifs ESG.

³ Le score GREaT le plus faible du portefeuille doit être supérieur au score GREaT pivot.

⁴ Le score GREaT pivot est le score du dernier émetteur exclu de l'univers de comparaison après avoir retiré un pourcentage d'émetteur correspondant au taux de sélectivité. Le portefeuille peut alors investir dans tout émetteur dont le score GREaT est supérieur au score GREaT pivot du portefeuille.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT

Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaîne de valeur.

Transition Energétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

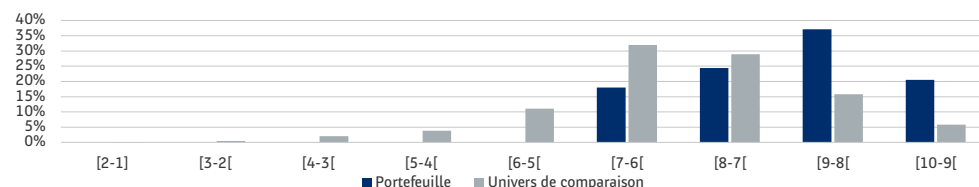
Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	7,22	100,0%	6,89	100,0%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,46	100,0%	6,35	100,0%	
E - Transition Energétique	8,04	100,0%	6,94	100,0%	
T - Développement des Territoires	7,38	100,0%	6,42	99,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
ABB LTD	2,7%	10,00	25,6%	26,7%	26,5%	21,2%
ORSTED AS	3,1%	10,00	27,8%	20,8%	26,0%	25,4%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,7%	10,00	23,5%	19,9%	33,5%	23,1%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	3,2%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
TERNA - RETE ELETTRICA NAZIONALE	2,3%	9,57	13,0%	33,6%	18,8%	34,6%



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTÉ

TOCQUEVILLE EUROPE EQUITY ENVIRONMENT I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

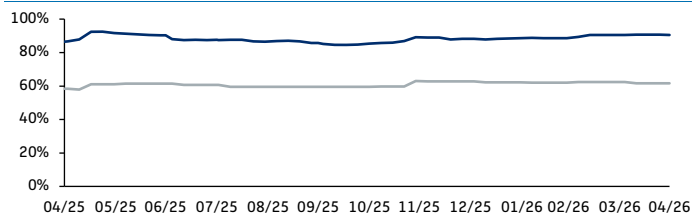
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	92,8%	80,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

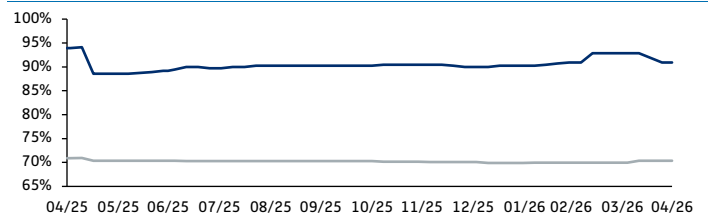
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	90,6%	61,5%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Gouvernance	Portefeuille	Comparable
Rémunération responsable	90,9%	70,4%
Taux de Couverture	100,0%	97,8%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



■ Portefeuille ■ Univers de comparaison

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Rémunération responsable Source(s) : ASSET4	Part des entreprises qui prennent en compte des critères extra-financiers dans la politique de rémunération de leurs dirigeants.	%

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).

- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).

- La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).

- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.